Attestation sur l'honneur pour l'attribution d'une aide financière à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique

Je soussigné(e),

☐ M ☐ Mme

Nom : …… Prénom : ……..

Adresse : ……

Code postal : ∟∟∟∟∟ Commune : …….

- ✓ Atteste que je suis bien acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de Vienne Condrieu Agglomération.
- ✓ Certifie que j'ai lu et accepte le règlement du dispositif d'aide financière.
- ✓ M'engage à ne percevoir qu'une seule aide financière de Vienne Condrieu Agglomération pour le vélo objet de la demande d'aide (pour rappel : une seule aide par foyer fiscal sera accordée sur toute la durée du dispositif).
- ✓ M'engage à apporter la preuve aux services de Vienne Condrieu Agglomération qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo éligible à l'aide telle que définie dans le règlement.
- ✓ M'engage à restituer l'aide octroyée par Vienne Condrieu Agglomération dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans ce délai.

Sanction en cas détournement de la subvention
Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.
Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

Fait à
Le

Signature

Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires sont traitées par Vienne Condrieu Agglomération pour l'octroi d'une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique.
Ces données seront conservées pendant une durée de 4 ans et seront supprimées au-delà de cette durée.
Par ailleurs, les données supplémentaires renseignées par vos soins dans le questionnaire et qui sont facultatives pour l'octroi de l'aide, sont utilisées à des fins statistiques après anonymisation sur les usages de la mobilité. Elles seront conservées pendant une durée de 2 ans.
Pour toute demande d'informations relative à l'utilisation de vos données personnelles vous pouvez contacter Vienne Condrieu Agglomération : directement au siège : Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès - BP 263 - 38217 Vienne Cedex ou par mail : dpo@vienne-condrieu-agglomeration.fr